

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 078-217802636-20240419-2024_032-AR

République Française
Département YVELINES
Commune de Gambais

ARRÊTÉ N° 2024_032

Foodtruck aux foyer municipal pour le concert des ateliers musicaux

Monsieur Le Maire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.3321-1, L.3334-2, L.3335-1 et L.3335-4 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 ;

Vu la demande formulée par Monsieur Deffis Alexis Le Camion Gourmand le 11 Avril 2024 pour ouvrir un stand de petite restauration temporaire en vue de l'organisation du concert des ateliers musicaux en date du 27 Avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre un arrêté afin de respecter les dispositifs législatifs en vigueur susvisés.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Deffis Alexis le camion gourmand à l'occasion du Concerts des ateliers musicaux est autorisée à ouvrir un point de restauration pour une durée de 4h dans le cadre de l'évènement du 27 Avril 2024, dans l'enceinte du foyer municipal 59 rue du château trompette 78950 Gambais ;

Article 2 : Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente décision est attaquant par tout intéressé devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa publication et/ou sa notification.

Article 3 : Toutes les autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, en chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont photocopie sera notifiée au :

- pétitionnaire;
- à Monsieur le Major de la Gendarmerie de Maulette;
- à la Sous-préfecture de Rambouillet.

le 19/04/2024

le Maire
Raphael NIVOIT

